

**Compte rendu du conseil Inter-Quartiers  
du mercredi 14 janvier 2015  
dans les salons de la mairie**

**Présents :**

**Elus :** Thierry ATLAN, Maribel AVILES URZUA, Karine BETTAYEB, Geneviève BONNISSEAU, Jean-François CHAZOTTES, Josiane DAUTRY, Alain GIRARD, Christine JANODET, Jacqueline MARCONI, Brahim MESSACI, Marco PISANU, Denis REYNAUD, Pierre STOUVENEL,

**Collège des habitants :** Ludovic ADAM, Geneviève BAUX, Edith BIDAULT, Nouam BEN MESSAOUD, Jean CANET, Thierry CHAUDRON, Elisabeth GAUTHREAU, Maryse GRESSOT, Michel LAPIER, Jeannine LEDUC, Christiane MARIE, Jocelyne PIERRE, Nacéra PHILIPPE, Ophélie PHILIPPE, Nicole PRULIERE, Dominique ROHE, Serge ROUGERIE, Germain TELLO,

**Collège des acteurs socio-économiques et associatifs :** Philippe BOURIACHI, Téta BEN DAVID, Jocelyne BRUNEAU, Sylvain CAPLIER, Vincent CHARLOT, Manuel DA COSTA, Corinne DIONY, Marth EIT, Jacques FORTIER DURAND, Eugénia FROBERT, Noëlle GAMAIN, Emmanuelle GUEN ZI, René HANS, Albert IAFRATE, David MELT, Abdé NASSIB, Sylvia SAINT VAL, Haïtem SELMI,

**Excusés :** Philippe DAOUT, Christian DE BARROS, Pascal FONTANNEAU, Michel FROBERT, Patrick JAULIN, Eddy JOURDE.

**Monsieur Alain GIRARD** ouvre la séance à 19h00 et passe la Parole à Madame la Maire qui remercie les conseillers de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle rappelle la volonté de faire travailler ensemble les conseillers de quartiers en dehors de leurs périmètres respectifs.

Monsieur Jean François CHAZOTTES et elle-même ont souhaité être présents pour accompagner Monsieur Martial BERNE, Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription Choisy/Orly, dans sa présentation prévention/sécurité sur la ville. Elle le remercie, compte tenu des derniers évènements dramatiques que notre pays a connus ces dernières semaines. Elle rappelle que les forces de l'ordre sont mobilisées pour la protection du territoire.

**Monsieur Alain GIRARD**, annonce l'ordre du jour qui concerne des sujets transversaux aux trois conseils de quartiers. Ces sujets seront par la suite approfondis dans chaque conseil :

- Information prévention et sécurité,
- Le projet jardin partagé,
- Présentation de la gestion de l'eau,
- Le devenir de la charte de civilité
- Orly ville verte - ses 6 parcs,

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la Maire, fait les présentations de Madame Annie PREDAL, Directrice de la démocratie de proximité, Monsieur André PEREIRA, Directeur de la communication, nouvellement arrivé et de Madame Isabelle LOURSEL, directrice adjointe des services, en charge des directions de l'évènementiel, démocratie de proximité, culture et animation de la ville.

Monsieur Alain GIRARD informe que suite à la démission de Madame Annie PREDAL (nomination au poste de directrice de la démocratie de proximité) c'est le 1<sup>er</sup> suppléant qui la remplace en la personne de Monsieur Franck BANNER.

## **1 – Information prévention et sécurité**

**Monsieur Thierry ATLAN** rappelle que la ville est dotée d'un CLSPD (conseil local de sécurité de prévention de la délinquance) qui réunit l'ensemble des acteurs locaux (ville, Police, Préfecture, bailleurs, habitants etc.). Il indique la mise en place d'un groupement local de traitement de la délinquance (GLTD) depuis juillet 2014. Ce dispositif est orienté et dirigé par Madame la Procureur. Il induit une attention particulière en matière de sécurité pour la ville (tous les dossiers sont prioritaires et traités). Des résultats sensibles ont été observés suite à sa mise en place.

**Monsieur Martial BERNE**, prend la parole. Dans un premier temps, il fait une présentation pour 2014 de l'évolution de la délinquance sur la commune d'Orly avec un comparatif des années précédentes. Dans un second, il présente le dispositif groupement local de traitement de la délinquance, mis en place sur la ville d'Orly, les raisons de sa mise en place et les actions engagées dans ce cadre.

- Présentation des chiffres en termes de délinquance sur la commune, par type d'infractions (communiqués par les instances policières) :
  - La délinquance de proximité :

	<b>Cambriolage</b>	<b>Vol à la Roulotte</b>	<b>Vols automobiles</b>	<b>Vos de Deux Roues</b>	<b>Destuctions Dégradations</b>	<b>Vols Accessoires</b>	<b>Vols à la Tire</b>	<b>Vols à Mains Armée</b>	<b>Vos Avec Violence</b>	<b>Total</b>
2010	124	232	58	13	200	60	14	7	73	781
2011	100	139	95	22	143	66	35	5	59	664
2012	110	92	82	41	130	48	12	14	68	597
2013	98	146	87	28	78	72	22	5	59	583
2014	64	81	60	19	86	45	16	12	69	465
<b>TOTAUX</b>	<b>496</b>	<b>691</b>	<b>382</b>	<b>123</b>	<b>637</b>	<b>291</b>	<b>99</b>	<b>43</b>	<b>328</b>	<b>3089</b>

Sur l'ensemble de ces types d'infractions pour l'année 2014, on constate une diminution par rapport à 2013.

Explication par type d'infractions :

- Sur les cambriolages : baisse liée à une action particulièrement soutenue des services de police pendant l'année 2014 (mise en place du plan cambriolage),
- Vols à la roulotte : très forte baisse,
- Vols automobiles, baisse sur 2014 qui se poursuit. Elle est liée :
  - à l'action des services de police, attentifs au contrôle des garages pour la revente des véhicules mais aussi à la formation reçue en matière de repérage de véhicules maquillés,
  - au nombre de plaintes systématiquement déposées,
  - aux véhicules qui aujourd'hui sont plus sécurisés,
- Les vols de deux roues : baisse également,
- Les vols d'accessoires : en baisse, mais on note un phénomène nouveau qui consiste à voler la voiture pour la désosser et en revendre les pièces. Ce

- phénomène ne s'est pas produit sur Orly mais sur le département,
- Les vols à la tire : diminution constatée même si les chiffres ne sont pas importants. On retrouve ce type de vols sur les « grandes surfaces comme Orlydis » mais aussi sur les transports en commun (gares, lignes de bus),
- Vols à mains armées : pas de visibilité réelle sur les questions de vols à mains armées, les procédures sont conduites par la police judiciaire,
- Vols avec violences : en baisse. Ce type d'infraction n'est pas courant sur Orly.

Après ce tour d'horizon, Monsieur Martial BERNE demande s'il y a des questions ?

**Monsieur René HANS**, demande s'il y a beaucoup d'agressions sur le transport de nuit (0h00 - 5h00), notamment sur les nouvelles lignes qui viennent de l'aéroport ou de la mairie d'Orly ? Il pose également la problématique du distributeur de la Caisse d'Epargne souvent mis à mal le week-end ?

Monsieur Martial BERNE indique que pour les faits de délinquance au niveau des bus de nuit cela reste extrêmement marginale sur l'année 2014. En ce qui concerne les établissements bancaires, ce serait un véritable plus d'avoir une protection au niveau du distributeur.

**Madame Eugénia FROBERT**, s'interroge sur la fiabilité des chiffres annoncés. Elle rappelle également que lors de la première réunion du Conseil de Quartiers elle a fait une proposition sur la question de « voisins vigilants » dispositif signalé par un logo « un œil ouvert » qui fait appel à la vigilance entre voisins. Elle réitère sa demande d'apposer ce type de panneau pour compléter le « plan cambriolage » de la police.

**Monsieur Martial BERNE** répond : concernant les cambriolages, les chiffres sont fiables pour les raisons suivantes :

- les victimes portent plainte, afin de se faire rembourser par leur assurance,
- la mise en place sur les secteurs les plus impactés par les cambriolages, de deux fonctionnaires en civil, dispatchés sur deux ou trois rues. Le but étant d'insécuriser les délinquants qui le sont plus lorsqu'ils pensent qu'il y a des policiers de la BAC sur le secteur,
- Concernant « Voisins vigilants », tous les particuliers qui habitent dans une rue peuvent adhérer à ce dispositif. Il existe un site internet sur cette thématique où l'on peut s'inscrire.  
Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent prendre contact avec le commissariat. Il s'agit là d'une action purement préventive.

**Madame la Maire** prend la parole. Elle rappelle la décision de la municipalité d'utiliser les Conseils de Quartiers comme relais pouvant porter la bonne information. Celle-ci devra également être véhiculée par le journal « Orly Ma Ville » qui fournira des indications sur cette thématique. Elle souligne une démarche citoyenne entre voisins, qui doit être communiquée de façon plus large au grand public. Elle fait part également du dispositif « opération tranquillité vacances ».

**Monsieur Martial BERNE** répond par l'affirmative en indiquant l'opération sur toutes les vacances scolaires. Tous les habitants peuvent venir se signaler afin que leur habitation fasse l'objet d'une surveillance.

**Monsieur Brahim MESSACI**, pose deux questions :

- Y a-t-il un facteur qui pourrait expliquer la baisse qui se dégage où est-ce une succession de raisons qui ne sont pas forcément liées les unes aux autres ?
- Dans le domaine des stupéfiants, y a-t-il une tendance en évolution ou en diminution sur les données (type d'agressions) ?

**Monsieur Martial BERNE** apporte les réponses suivantes :

- Sur les cambriolages, une analyse très fine a été faite qui se traduit par des

- synthèses sur les lieux où se déroulent les cambriolages (les horaires, relevés de traces génétiques pour l'identification des auteurs, prise de contact avec les particuliers (80% des interpellations se font à partir de leurs signalements),
- Pour les agressions graves sur la voie publique, plusieurs faits se sont produits au début de l'année 2014. Ces derniers ressortissaient à la fois de conflits dits de violence urbaines classiques, mais pouvaient également s'inscrire dans des contextes de règlements de compte liés au trafic de stupéfiants.

A ce titre, le Commissaire informe qu'un groupement local de traitement de la délinquance a été mis en place (GLTD) qui induit :

- des services spécialisés (sûreté territoriale basée à Créteil),
- des actions répressives un peu plus importantes du Procureur de la République (garde à vue et présentation au Parquet) mais également interpellation des usagers de stupéfiants ou des dealers,

Il est à noter que depuis le mois d'août, il n'a pas été recensés de faits graves, d'incidents de violence urbaine, d'affrontements entre Villeneuve le Roi et Orly.

En termes de stupéfiants on constate un flux de consommateurs à la baisse (- 21% entre 2013 et 2014).

**Monsieur Brahim MESSACI**, se fait le porte parole des personnes qui l'ont interpellé au sujet de la vidéo protection :

- L'installation de vidéo protection sur les bâtiments (tour Montgolfier et Mermoz, les deux bâtiments Saint Exupéry) : y a t-il eu concertation et si oui sous quelle forme ?
- Qui va prendre en charge l'installation de ces caméras ?

**Madame la Maire**, indique que dans le cadre d'un CLSPD restreint avec les bailleurs et la police, la municipalité a souhaité avoir une idée précise de ce qui était prévu en termes de vidéo protection. Valophis a décidé de s'équiper pour les raisons suivantes :

- sécuriser les bâtiments pour lesquels les locataires subissaient des nuisances importantes. Les locataires ont exprimé auprès de Valophis leurs craintes et les difficultés de vivre dans certaines cages d'escaliers,
- D'autres éléments sont venus conforter l'idée que certains lieux devaient être vidéo protégés au niveau interne de Valophis (dégradations et coûts occasionnés). Le coût sera supporté par la non réparation des dégradations. Il faut avoir à l'esprit que le grand gagnant c'est le locataire qui vit dans des conditions un peu plus sereines.

**Monsieur Martial BERNE** rebondit en indiquant que l'utilisation de caméras sur la voie publique est parfaitement encadrée. Qu'il appartient à tout bailleur social d'assurer à ses locataires la jouissance paisible des lieux. Les sites choisis par Valophis sont des sites sur lesquels les locataires avaient de fortes doléances. C'est à Valophis qu'il appartiendra de faire appel aux services de police pour une intervention, s'il constate qu'il y a des dégradations ou des infractions commises. Le commissariat pourra récupérer les images dans le cadre d'une procédure judiciaire pour essayer d'identifier l'auteur des dégradations.

**Madame Jocelyne BRUNEAU** déplore le manque de patrouilles de police sur le Clos Marcel Paul. Durant l'été, elle a plusieurs fois appelé pour signaler des présences suspectes la nuit, mais a constaté qu'elle n'avait pas été entendue. Elle souligne que les jeunes viennent en repérage et indique que plusieurs pavillons ont fait l'objet de cambriolages sur une courte période.

Le Commissaire répond qu'il y a une hiérarchisation des interventions. Sont priorisées les interventions pour un danger immédiat. Pour les autres (tapages nocturnes, voie publique etc.), le commissariat est tributaire de la disponibilité des équipes de patrouille. Il invite Madame BRUNEAU à prendre contact avec le Délégué police- population, qui reste en contact

avec les personnes du quartier et les informe des actions entreprises sur les troubles signalés.

Une conseillère de quartier demande à quoi sert le commissariat d'Orly (fermé le soir et le week-end).

Le commissaire indique que ce bureau est un bureau de proximité pour la commune d'Orly. Il permet de venir déposer des plaintes sur un lieu proche du domicile. Sur Orly, il n'y a pas d'intervention de brigades de police. Il informe également, compte tenu de l'actualité, que le bureau d'Orly est actuellement fermé. Des instructions ont été données dans ce sens afin de ne pas laisser les policiers isolés dans des locaux où ils sont susceptibles d'être agressés. Il s'agit d'une mesure provisoire.

**Monsieur Philippe BOURIACHI** souhaite être informé sur un éventuel regroupement géographique de la circonscription en incluant les villes Villeneuve Le Roi et Ablon. Dans l'affirmatif, il souhaite savoir si des moyens supplémentaires vont être alloués ?

**Madame la Maire** fait part des demandes politiques faites depuis plusieurs années au niveau du Ministère de l'intérieur afin que le commissariat d'Orly soit un commissariat de plein exercice avec les mêmes qualités d'ouverture et de réponse au public que celui de Choisy-Le-Roi. Aujourd'hui les budgets et les effectifs de police ne le permettent pas. En revanche, une sollicitation a été faite pour ce regroupement sur une même circonscription. Il semblerait que des éléments de plus en plus favorables convergent dans ce sens.

**Monsieur Martial BERNE**, indique qu'en termes de renforcement des équipes, une évaluation a été faite à hauteur d'une vingtaine d'effectifs supplémentaires si le projet abouti.

**Madame Christiane MARIE**, s'adresse au représentant de l'Etat, au nom de toutes les personnes présentes. Elle remercie et félicite les forces de police du travail effectué pour la mise en sécurité du territoire, notamment lors de la marche républicaine. L'assemblée présente, a accueilli ces remerciements par des applaudissements.

**Monsieur Alain GIRARD** remercie le Commissaire de son intervention qui a permis de clarifier un certain nombre de questions.

## **2 – Les jardins partagés**

Ce point est présenté par Monsieur Azzedine ZOGHBI, responsable politique de la ville et Madame Amandine RIAULT, chargée de mission GUP (gestion urbaine de proximité).

**Monsieur Azzedine ZOGHBI et Amandine RIAULT** présentent ce que pouvait être la création dans la ville de jardins partagés. L'objectif étant de dynamiser les quartiers et générer un lien unissant habitants, écoles et associations sur différents projets. L'implantation de ce premier jardin partagé se situerait proche de la ludothèque Irène Joliot Curie.

Une question est posée sur l'utilisation de jardinières. Monsieur Azzedine ZOGHBI répond que cela pourrait être envisagé.

**Madame Eugénia FROBERT** trouve le projet intéressant et pense qu'il serait opportun, dans le cadre des activités périscolaires (TAP), d'impliquer les enfants des différentes écoles en proposant des ateliers.

**Madame Amandine RIAULT** répond que des contacts ont été pris avec la ludothèque.

**Monsieur Marco PISANU**, indique que certaines écoles ont déjà travaillé sur cette thématique, qu'elles sont prêtes à s'y inscrire. Il souligne la belle initiative qu'est ce projet.

**Monsieur Azzedine ZOGHBI** pense qu'au-delà des écoles, l'idée de ce projet est de dynamiser les quartiers au travers d'un travail transversal. Ce projet s'inscrit dans le projet de conseil de quartiers, par le biais du débat de la démocratie participative.

Madame Nacera PHILIPPE, fait part d'une expérience similaire dans le cadre de son activité

professionnelle, qui s'est avérée positive tant sur le plan de la sociabilité que de la convivialité.

### **3 – Présentation de la gestion de l'eau**

Ce point portait sur le SEDIF. Il s'agit du syndicat des eaux de 149 villes d'Ile de France. Le SEDIF a demandé à VEOLIA, concessionnaire, de se mettre à la disposition des villes afin de mettre en valeur le prix et la qualité de l'eau. Un document a été projeté et commenté par deux responsables de VEOLIA. Cette intervention a permis de mettre en exergue trois éléments :

- la contribution de VEOLIA à un fonds de solidarité géré par les services sociaux des villes. Ils sont destinés aux familles en grande difficultés pour le règlement de leurs factures,
- la mise en place de nouveaux moyens techniques pour la lecture des consommations,
- La nécessité que les locataires aient une meilleure maîtrise de leur facture d'eau

Un focus est fait sur le volet « Eau Solidaire ». Cette enveloppe jusque là réservée aux seuls abonnés ou contractants, est désormais étendue. Le syndicat des eaux d'Ile de France a demandé qu'un travail soit engagé avec les centres communaux d'actions sociales. Cette nouvelle orientation nécessite la mise en place d'une organisation qui permet d'aider les personnes dont on n'a pas connaissance (notamment dans un immeuble) et d'organiser la relation avec le contractant pour qu'il puisse attribuer l'aide à la personne qui a des difficultés. Le CCAS reste décisionnaire sur l'envoi des dossiers.

Suite à l'intervention de Véolia une série de questions est posées :

Une conseillère de quartier demande quel recours peut-il y avoir si l'on s'aperçoit au bout d'un certain temps qu'il y a eu une consommation d'eau supérieure à la normale et qui n'est pas du fait des locataires.

**VEOLIA** : Le programme « Eau Solidaire » a vocation d'aider les personnes en difficulté financières.

**Monsieur Michel LAPIER** informe qu'il existe un abonnement qui permet à la Compagnie des Eaux de faire des interventions avant compteur, à l'intérieur d'une propriété ou d'un logement ou sur des canalisations d'évacuation.

**VEOLIA** : Véolia Ile de France n'opère pas sur ce type de prestation et ne peut répondre à cette question.

**Monsieur René HANS** : la facturation à télé-relevé est-elle sûre ? Le bailleur Paris habitat a renoncé à ce système.

**VEOLIA** : pour la ville d'Orly, les taux de remontée sont à hauteur de 90%. Pour les 10% restant un technicien est envoyé sur le terrain pour comprendre la non-remontée des informations.

**Madame Maribel AVILES URZUA** demande quel est le statut du locataire de Valophis ? Les locataires sont prélevés 2 fois par an et sur une estimation des relevés. Pas de prélèvement au réel.

**VEOLIA** : Pour Véolia, le contractant c'est Valophis. Le locataire sera connu dès l'instant où il rencontrera un problème lié à sa consommation d'eau.

**Monsieur BOURIACHI** : demande si Véolia est en charge des eaux usées ?

**VEOLIA** répond non.

**Monsieur BOURIACHI** avance l'idée d'un 3ème circuit d'eau pluviale pour l'utilisation des toilettes et machine à laver par exemple. Il met en avant qu'un traitement supplémentaire des eaux va être fait générant une consommation inférieure assortie d'une surfacturation du traitement. Il déplore que d'un côté la Compagnie mette un veto sur l'idée de 3ème circuit, alors que d'un autre côté, elle va faire des économies (moins de personnes se déplaceront pour les relever de compteurs). Il ajoute que ces économies ne sont pas répercutées sur la facture. Enfin il souligne que le 3ème circuit est une action sociale, une action saine pour l'environnement.

**Monsieur Marco PISANU** : a t-on une visibilité réelle sur le relevé de compteur fait deux fois par an dans les immeubles Valophis ? A t-on la capacité de faire la différence entre un locataire qui consomme moins d'eau qu'un autre.

**VEOLIA** : il y a des compteurs individuels.

#### **4- Le devenir de la charte de civilité**

**Madame Elisabeth GAUTHREAU** rappelle qu'il s'agit d'un travail collectif. La charte a été élaborée par un groupe d'Orlysiens de 40 personnes. Mise en place il y a une année, se pose aujourd'hui la question de la faire vivre pour que les principes et les valeurs qu'elle défend soient connus et compris de tous. Quelques pistes de travail sont lancées :

- Diffusion OMV (Orly Ma Ville),
- Affichage bâtiments administratifs,
- Affichage dans les commerces, bailleurs,
- Affichage écoles et organisation d'un concours
- Elaboration d'un quiz.

Elle souligne qu'il est important de rappeler à chaque citoyen ses droits et ses devoirs

**Madame SAINT VAL** informe que les personnes qui ont des chiens, laissent les matières fécales au sol.

**Madame Jacqueline MARCONI** rappelle que la charte fait référence à ces faits.

**Madame Corinne DIONY** demande la possibilité d'un affichage en format A3 pour la diffusion.

**Madame Christiane MARIE** indique que les affiches n'ont pu être tirées du fait de la campagne municipale. Elle ajoute que le problème d'incivilité ne se pose pas que sur Orly. Il est important de mobiliser du monde autour de la charte.

**Nadia KAHDOUN** trouve la charte très intéressante mais fait remarquer que celle-ci va souvent à la poubelle. Elle suggère de profiter des accueils de loisirs pour faire un projet sur l'année autour de cette thématique. Elle ajoute qu'un travail auprès de la jeunesse est nécessaire pour la faire adhérer à cette valeur mais que les adultes doivent aussi être éduqués dans ce sens.

**Monsieur Haïtem SALMI** propose l'idée de prendre en photo des images chocs pour interpellier la sensibilité des gens.

**Monsieur Vincent CHARLOT** informe de l'existence du conseil des seniors dans ce projet intergénérationnel et dans le projet de la charte de civilité. Il pense que cela peut permettre à des anciens et des jeunes de se rencontrer. Les commissions peuvent apporter un lien sur les sujets abordés aujourd'hui. Il informe de la disponibilité du conseil des seniors pour travailler dans ce sens.

**Monsieur Ludovic ADAM** : fait remarquer la problématique des encombrants. Les locataires n'ont pas la clé du local. Seul le gardien en dispose. Valophis est responsable de cet état de

fait.

**Madame Edith BIDAULT** n'admet pas que des encombrants soient déposés le dimanche. Elle propose qu'une affiche soit posée pour empêcher les dépôts ce jour.

**Madame Annabelle ALVES** demande que soit provoquée une réunion avec Valophis pour obtenir des réponses.

**Madame Jacqueline Marconi** informe de la création d'une commission sur ce sujet avec pour objectif de faire vivre la charte. Cette commission sera composée de trois candidats par conseil de quartiers. Les candidatures sont à envoyer à Madame Annie PREDAL (annie.predal@mairie-orly.fr).

## **5 – Orly ville verte-ses six parcs**

**Alain Girard** présente les 6 principaux parcs publics de la ville qui, si on intègre dans sa totalité les terrains du Grand Godet représentent 30 ha. A cela s'ajoute 6 ha d'espaces verts ou fleuris dans toute la ville. A noter que le Parc de la Cloche ouvert au public fait partie pour 1 ha des atouts de la ville. C'est très important et assez exceptionnel en zone urbaine proche de la capitale. La réflexion a porté sur l'état de parcs, leur utilisation, leurs insuffisances notamment lorsque l'on parle des Parcs des Saules et de Cachin et leurs atouts quand il s'agit des Parc Mermoz et du Grand Godet. La question du début des travaux du parc Georges Méliès a également été posée. Ceux-ci démarreront en Avril 2015 par la réalisation de la nouvelle porte rue du Maréchal Foch.

Il reviendra à chaque Conseil de Quartiers de créer les conditions pour approfondir les différents sujets examinés lors de cette rencontre et d'apporter des propositions de réponses ou solutions aux problèmes soulevés.

La séance est levée à 22h30.